

Le logement sera-t-il familial principal
 secondaire

Le « logement familial principal » est celui que deux personnes mariées considèrent comme leur résidence principale et dans lequel ils vivent en permanence, même si les époux sont séparés récemment.

Nom des personnes qui occuperont l'appartement _____

Assurances (RC – Dégâts d'eau – Vol) :

oui	non
-----	-----

Animaux :

oui	non
-----	-----

Si oui, lesquels _____

Instruments de musique :

oui	non
-----	-----

Si oui, lesquels _____

Le locataire souhaite-t-il louer : un garage

oui	non
-----	-----

une place de parc

oui	non
-----	-----

POUR LES ETRANGERS

En Suisse, depuis le _____

Permis de séjour d'établissement : A B C (joindre une copie)

Office qui l'a délivré _____

POUR LES SOCIETES

Nom de la société _____

Forme juridique (SA, Sté simple, S.à r.l., etc.) _____

Siège social _____

Date d'inscription au registre du Commerce _____

Personnes habilitées à représenter la société _____

Le/la/les soussigné(e/s certifie(nt) n'avoir communiqué ci-dessus que des renseignements conformes à la réalité.

Il(s)/elle certifie(nt) n'avoir omis aucune indication susceptible d'induire en erreur le propriétaire.

Lieu et date _____ Signature(s) _____

A retourner par poste à :

Roland Savary Immobilier Yverdon SA – Route de Lausanne 2 – 1401 Yverdon-les-Bains

Ou par e-mail à : info@rsiy.ch

Annexes : une attestation de salaire des 3 derniers mois
 copie d'une pièce d'identité (+ permis pour étrangers)
 un extrait de l'Office des poursuites récent (3 mois)